

La solidarité n'est pas un délit !

Les manifestants ne sont pas des criminels !

Appel à soutenir David Prévot, enseignant poursuivi pour sa présence aux côtés des lycéens en grève contre la Loi Fillon au printemps 2005 :

Procès le 10 décembre 2007 au TGI de Paris

Pour déconstruire les acquis sociaux et le droit du travail, le gouvernement poursuit sa campagne médiatique de déconsidération du mouvement social et de répression. Parallèlement aux attaques contre le droit de grève (service minimum), la criminalisation des résistances s'accroît, frappant aussi bien ceux qui s'opposent aux expulsions des sans-papiers, que ceux qui tentent de faire entendre leur opposition aux réformes antisociales.

Ainsi David Prévot, enseignant et militant de SUD éducation, doit comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Paris le lundi 10 décembre. Il est accusé, à tort, d'avoir, le 20 avril 2005, commis volontairement des violences sur des personnes, dont certaines « non identifiées », dépositaires de l'autorité publique (vous avez bien lu : des CRS dont certains non identifiés) dans l'exercice de leurs fonctions.

David risque 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende !

Sa condamnation entraînerait l'interdiction d'exercer une activité professionnelle impliquant un contact habituel avec des mineurs.

La réalité est sans commune mesure avec ces accusations et la gravité des peines encourues.

Début 2005, les lycéens se mobilisent contre la Loi Fillon (bourse au mérite, socle commun...). Le mouvement culmine début mars, avec des manifestations considérables partout en France, annonciatrices du mouvement anti-CPE de 2006. **L'urgence pour le gouvernement est non d'ouvrir des négociations mais d'enrayer la montée en puissance de ce mouvement.** Le 8 mars, les forces de l'ordre présentes le long de ces cortèges laissent passer devant eux sans broncher les bandes organisées de délinquants, qui ont pu ensuite s'en prendre violemment aux lycéens, vols de portables et agressions physiques décourageant les très jeunes manifestants (et leurs parents !) encore plus sûrement que l'autisme de Fillon. Violences et confusion marquent dès lors les manifestations suivantes, avec une présence policière renforcée : les coups de matraque pleuvent à l'aveugle, ainsi que les arrestations... de manifestants plutôt que de casseurs.

Face au danger encouru, SUD éducation a appelé les enseignants à soutenir les lycéens en lutte et à être présents en première ligne des cortèges, dans le but d'assurer une présence adulte protectrice. David, comme d'autres militants de notre syndicat, s'est interposé chaque fois qu'il l'a pu. Avec le temps et le refus obstiné d'entendre la coordination lycéenne, les modes d'action ont évolué, les occupations de lycées ou d'inspections académiques se multiplient.

A Paris, le 20 avril, l'occupation d'une annexe quasi désaffectée du ministère est organisée. Les forces de l'ordre tentent de déloger les deux cent manifestants, s'introduisant sans ménagement dans l'immeuble. Les lycéens se réfugient sur le toit du bâtiment, David les suit pour tenter d'éviter l'accident. Il est le seul enseignant ayant réussi à être informé à temps de cette action, sa présence répond à une consigne de notre organisation syndicale. **A aucun moment David n'a ébauché le moindre geste violent contre un quelconque représentant des forces de l'ordre.** Il a été arrêté avec cent soixante-dix des occupants, il risque d'être condamné pour l'exemple. **Treize personnes, dont huit mineures, ont été poursuivies et vont comparaître, après deux ans d'instruction, devant le TGI de Paris, le 22 novembre pour les mineurs, et le 10 décembre pour les majeurs.** Les peines encourues par certains pour violences et dégradation de biens publics et privés, au préjudice du Ministère de l'Éducation nationale et du gardien de l'immeuble, sont très lourdes, jusqu'à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amendes, plus les dommages et intérêts.

Nous affirmons ici que les criminels ne sont pas les manifestants, mais ceux qui déconstruisent méthodiquement les droits sociaux, expulsent sans pitié les sans-papiers et traînent devant les tribunaux ceux qui se mêlent de RESISTER !

Nous appelons à soutenir David et ses co-accusés, en signant la pétition en ligne sur le site <http://www.sudeducation.org> et en préparant des actions de soutien les jours des procès, le 22 novembre et le 10 décembre.